

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Accueil du Public : **OBJET :** RÉVISION DU PLU

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00  
et de 13 h 30 à 17 h 30  
*Fermé le mardi matin*

Le Maire de la Commune de Fougères, Soussigné,

### CERTIFIE

Que l’avis d’enquête relatif à l’enquête publique organisée du 27 mars au 25 avril 2025 dans le cadre de la révision du Plan Local d’Urbanisme de la Ville de Fougères a bien été affiché au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit depuis le 3 mars 2025, et durant toute la durée de celle-ci aux lieux ci-dessous :

- A l’hôtel de Ville, 2, rue Porte Saint Léonard ;
- A la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention, 2, rue Pommereul ;
- A la Direction des Services Techniques et de l’Environnement, 47, Avenue Georges Pompidou ;
- Aux Ateliers, 9 rue des Frères Deveria ;
- A la salle omnisports Justy Specker, Avenue Georges Pompidou ;
- Au centre aquatique l’AQUATIS, Boulevard Nelson Mandela ;
- A la Médiathèque, 2, Esplanade des Chaussonnières ;
- Au centre culturel Juliette Drouet, rue du Gué Maheu ;
- Au cinéma Le Club, 1, Esplanade des Chaussonnières.

Le public a été informé de cette enquête publique et de ses modalités par un avis publié sur le site internet de la ville ([www.fougères.fr](http://www.fougères.fr)).

L’avis d’enquête publique a également été publié 15 jours au moins avant le début de l’enquête ainsi que durant les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux OUEST FRANCE et LA CHRONIQUE RÉPUBLICAINE.

Cet affichage a été réalisé du 3 mars au 25 avril 2025 inclus.

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT À FOUGÈRES, le 25/04/2025

Le Maire

  
  
**Louis FEUVRIER**